



**BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION AU 01/04/2014  
A CHARGE VENDEUR**

➤ **TRANSACTION :**

<b>Tranches de prix</b>	<b>% sur le prix de vente net acquéreur</b>
Prix de vente inférieur à 69 999 €	10,0 % avec un minimum de 5 000 €
De 70 000 € à 110 000 €	10,0 %
De 110 001 € à 119 999 €	9,0 %
De 120 000 à 139 999 €	8,5 %
De 140 000 à 159 999 €	8,0 %
De 160 000 € à 179 999 €	7,5 %
De 180 000 € à 199 999 €	7,0 %
Prix supérieur à 200 000 €	6,0 %

➤ **TERRAINS A BATIR**

10,0 % du prix de vente net acquéreur

➤ **FOND DE COMMERCE, PAS DE PORTE ET DROITS AU BAIL :**

<b>Tranches de prix</b>	<b>% sur le prix de vente</b>
De 1 € à 50 000 €	5 000 €
Au-dessus de 50 000 €	10,0%



BAREME D'HONORAIRES AU 01/07/2016

➤ **LOCATION :**

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

- **Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :**
  - *Pour les appartements :*
    - Pour une surface habitable jusqu'à 60 m<sup>2</sup> : 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
    - Pour une surface habitable entre 61 m<sup>2</sup> et 90 m<sup>2</sup> : 7 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 7 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
    - Pour une surface habitable supérieure à 91 m<sup>2</sup> : 6 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 6 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
  - *Pour les maisons :* 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise et négociation :** 100 € TTC pour les appartements et 150 € TTC pour les maisons à la charge du bailleur.

Honoraires pour les autres baux

- **Meublés (hors résidence principale) :** 18 % TTC du loyer annuel hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
- **Professionnels :** 25 % HT du loyer annuel soit 30 % TTC à la charge du locataire
- **Commerciaux :** 25 % HT du loyer annuel soit 30 % TTC à la charge du locataire

➤ **GESTION :**

- **Gestion locative ou gérance :** frais de gestion courante (à la charge du bailleur) : 5,85 % HT des sommes encaissées, soit 7,02 % TTC (sur les loyers, charges et provisions, taxes récupérables, indemnités par assurance et indemnités à charge locataire). Les honoraires de gestion ne peuvent pas être inférieurs à 10 € TTC par mois.

- **Assurance sur loyers impayés (à la charge du bailleur)** : 3,5 % TTC des sommes encaissés (loyers + charges) à la charge du bailleur. Assurance souscrite auprès d'ASCORA : AXA France IARD – uniquement pour les baux d'habitation.

- **Frais d'huissiers aux frais réels en fonction de l'acte demandé**

➤ **PRESTATIONS PARTICULIERES :**

- **Honoraires d'état des lieux de sortie (à la charge du bailleur) :**

TYPE D'APPARTEMENT	PRIX € T.T.C.	TYPE DE MAISON	PRIX € T.T.C.
STUDIO	100	MAISON T2	140
T1	100	MAISON T3	150
T2	100	MAISON T4	160
T3	110	MAISON T5	170
T4	120	MAISON T6	180
T5	130	MAISON T7	190
T6	140	MAISON T8	200
T7	150		

APPARTEMENT MEUBLE + 30 € TTC

MAISON MEUBLEE + 40 € TTC